



## Coordination Nationale REDD de la République Démocratique du Congo

### Ateliers de pré-validation et de validation de la RPP 18 et 19 février 2010

#### ATELIER DE PRE-VALIDATION : JEUDI 18 FEVRIER

L'atelier de pré-validation a débuté par un mot d'accueil de M. Philémon Mukendi, modérateur, qui a présenté le programme de l'atelier. M. Kasulu, Directeur du Développement Durable du MECNT a ensuite remercié les participants de leur présence, a rappelé les objectifs de l'atelier et le processus de soumission du RPP aux agences du FCPF et de l'UN-REDD. Il a indiqué que si le document était accepté, la mise en œuvre du RPP pourrait intervenir vers le mois de mai ou juin.

#### **Présentation 1 : Le processus REDD+ en RDC : Objectifs et perspectives d'avenir (M. le Directeur Vincent Kasulu)**

*La présentation est fournie en annexe 1.*

En introduction, le Directeur Vincent Kasulu a expliqué le passage de RED à REDD+ (et les discussions sur le REDD++ pour prendre en compte le carbone terrestre). Il a ensuite passé en revue les différentes composantes du RPP.

Il convient de retenir plus particulièrement de cette présentation que :

- la préparation à la REDD avance,
- le RPP constituera un véritable plan d'action national unifié de toutes les activités nécessaires pour la préparation de la RDC à la REDD au cours des 3 prochaines années,
- à l'horizon 2013, la RDC doit avoir mis en place les structures lui permettant d'attirer les investissements massifs pour effectivement réduire les émissions et lutter contre la pauvreté.

#### **Présentation 2 : Les structures de gouvernance de la REDD au niveau national et provincial (M. le Coordinateur Léon Kanu Mbizi)**

*La présentation est fournie en annexe 2.*

M. le Coordinateur a commencé par expliquer que la réalisation de l'ensemble des composantes du RPP, de même qu'à terme la mise en œuvre du REDD, doit reposer sur des structures institutionnelles. Il a ensuite présenté rapidement la composition, et le rôle des différentes structures instituées par le décret du 16 novembre 2009. Il a ensuite rappelé les principaux défis : comment assurer la pérennité des structures mises en place, comment assurer la mise en œuvre des décisions du comité national ? Au niveau provincial, la démarche consiste à aller progressivement

vers la mise en place des structures provinciales telles que fixées par le décret. D'ici 2012, 11 points focaux provinciaux seront mis en place au niveau du Gouvernorat.

Il convient de retenir plus particulièrement les points suivants :

- à l'horizon 2013, la RDC doit avoir mis en place les structures nationale et sous-nationales lui permettant de gérer le développement du processus REDD.
- il s'agit d'un défi important qui doit être relevé conjointement par l'ensemble des parties prenantes.

*Le débat a ensuite été ouvert par M. Philemon Mukendi, modérateur. Les discussions ont concerné :*

*(i) le champ d'application du mécanisme REDD*

Sur ce point, les intervenants ont précisé que la RDC appuie la REDD+ (qui inclue la déforestation, la dégradation, la gestion forestière durable, la conservation, et l'accroissement des stocks de carbone). La REDD++ pourrait être défavorable pour la RDC car inclure le carbone terrestre pourrait diluer les efforts et diminuer les prix du carbone, et car peu de pays disposent des capacités techniques nécessaires pour suivre le carbone terrestre, ce qui ralentirait le processus REDD. L'approche REDD++ est poussée par la COMESA, et les pays du Bassin du Congo négocient avec la COMESA pour que la question du carbone terrestre soit traitée dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Désertification (et non au sein de la CCNUCC).

*(ii) la composition du comité interministériel*

Les questions ont porté sur les raisons de la non inclusion de certains ministères clés au niveau du comité interministériel, par exemple le Ministère des Affaires Etrangères. Les intervenants ont répondu que pour des facilités de fonctionnement, il n'était pas possible d'avoir un comité interministériel très large. Cependant, comme prévu par le décret du premier ministre, il est possible d'aller chercher tous les ministères susceptibles d'avoir un rôle dans le processus REDD. Dans le RPP, il est écrit que lors de la première réunion du comité interministériel, les membres évalueront l'intérêt de la participation d'autres ministères clés.

*(iii) la place des provinces dans le processus*

Les Ministres provinciaux présents ont fait part de leur déception de ne pas avoir été associés davantage au processus de préparation du RPP, et de leur inquiétude sur leur implication future. Les intervenants les ont rassurés en précisant que le plan IEC+ (information, éducation, communication et consultation) prévu pour les trois prochaines années allait avoir un réel ancrage provincial, et permettrait de les associer totalement au processus. Cependant, le processus de préparation du RPP ayant eu une durée et des budgets limités, il était difficile de faire des consultations provinciales systématiques. Trois ateliers provinciaux de consultation ont cependant eu lieu en 2009 : à Kisangani, Matadi et Bukavu. Et deux ateliers provinciaux supplémentaires doivent avoir lieu avant la mi-2010. Par ailleurs, le MECNT est en train de mettre en place un secrétariat qui s'occupera de la participation aux COP et autres réunions de la CCNUCC, et qui sera notamment chargé d'organiser des échanges avec des ministères provinciaux d'autres pays.

L'absence de représentants des provinces au niveau du comité national REDD a été reconnue comme un problème (le conseil consultatif des forêts comporte par exemple 11 représentants provinciaux). L'idée d'un système rotatif a été évoquée (avec par exemple 2 représentants des provinces différents à chaque réunion), de façon à respecter la contrainte de taille du comité pour son bon fonctionnement. Cependant, un des Ministres a fait savoir que la transmission d'information entre provinces était difficile, et qu'un système rotatif pourrait ne pas être adéquat. Il est prévu que la Coordination Nationale REDD approfondisse rapidement cette question.

L'ancrage des points focaux provinciaux au niveau du gouverneur est nécessaire pour prendre en compte le caractère multisectoriel de la REDD. Au niveau national, on tend également à terme (phase de mise en œuvre) vers un ancrage au niveau de la Primature, de façon à faciliter la coordination entre les différents secteurs.

Une des préoccupations concernait le fait que le processus parte essentiellement du haut, et non de la base, et qu'on ne prévoient de mettre en place les structures provinciales (à l'image de la structure nationale) qu'après 2012. Les intervenants ont expliqué que la coordination nationale souhaite avoir des points focaux REDD provinciaux rapidement pour avoir des interlocuteurs. Il serait possible de mettre en place directement les structures provinciales, mais il pourrait y avoir des difficultés de mise en œuvre, et donc du retard. L'on commence donc par les points focaux provinciaux, et ils auront pour mission de mettre en place ces structures provinciales. Il faut de plus dissocier la « structure » de la « dynamique ». La priorité n'est pas de créer des structures, mais bien d'instaurer une réelle dynamique, qui permette de construire des stratégies provinciales sur lesquelles s'appuiera la stratégie nationale.

*(iv) le choix et le fonctionnement des projets pilotes géographiques*

Les critères d'éligibilité des projets ont été définis. La mise en œuvre des projets se fera en étroite collaboration avec les provinces. Les financements des projets devraient pouvoir être pris en charge par le CBFF, par l'intermédiaire de la Coordination Nationale REDD. Un coordinateur projets pilotes devrait être recruté pour travailler sur cet aspect au niveau de la CN REDD et il travaillera en étroite relation avec toutes les parties prenantes locales. Une des préoccupations sera de pérenniser les projets après 2012.

*(v) le cadre de mise en œuvre du mécanisme REDD*

Le problème du changement climatique est mondial, donc un mécanisme financier sera mis en place au niveau mondial. Chaque pays identifie les efforts qu'il veut faire, met en place un système MRV, mesure sa performance, et présente la « facture » au niveau international. Un organe indépendant de vérification viendra valider la « facture ». C'est le financement correspondant à la performance atteinte qui sera versé dans un fonds national. De façon à donner confiance à la communauté internationale, on ira vers un fonds géré par un organisme indépendant. Une partie des efforts étant menés au niveau provincial, une partie des fonds ira donc vers les provinces, sur la base de leur performance. Quand des responsabilités seront transférées au niveau provincial, on peut imaginer des fonds provinciaux, mais il faut donner confiance à la communauté internationale. Dans le RPP, on retrouve des termes de référence pour mener des études sur cette question.

*(vi) Le calcul des stocks de carbone au niveau national*

Il n'y a pas d'équations allométriques propres au Bassin du Congo. Jusqu'à maintenant, la DIAF indique que l'on utilise des équations par défaut. Un projet conjoint avec l'OIBT va être lancé pour le renforcement des capacités des cadres nationaux pour l'évaluation de la biomasse aérienne. Le projet OIBT prévoit de former 80 techniciens d'ici le mois de mai. Des travaux ont déjà débuté dans la province de l'Équateur. Début mars, une formation sera organisée par WCS dans l'Ituri – Mambasa pour l'évaluation des stocks de carbone, à destination d'une dizaine d'experts.

**Présentation 3 : Le développement de la stratégie REDD (M. Fabien Monteils)**

La présentation est fournie en annexe 3.

M. Monteils a commencé par présenter les impacts du changement climatique, et la dynamique internationale en marche pour contrer ses effets. Il a ensuite montré un échantillon des nombreuses

questions qui se posent pour la construction de la stratégie nationale. Le RPP ne répond pas encore à ces questions, et le pays a trois ans pour y répondre. Il a ensuite présenté le processus qui devrait permettre d'aboutir à la construction de cette stratégie : des études, de la veille, des projets pilotes, une évaluation sociale et environnementale stratégique, un niveau de référence, etc.

*Le modérateur a de nouveau ouvert le débat. Les discussions ont porté sur :*

*(i) la quantification de l'impact d'une activité sur les émissions de GES*

La quantification du carbone est un défi important, notamment pour identifier l'impact sur les émissions associé avec des programmes ou actions particuliers, et s'assurer que l'argent ira bien là où il y a des réductions d'émissions. Cependant, la question de la mise en place ou non de paiements basés sur les résultats au niveau infranational est encore ouverte : soit on veut un paiement basé sur les résultats du national vers les provinces, soit on a une vision plus programmatique (par exemple : financer des plans de gestion, etc.). Les financements internationaux qui arrivent dans le pays doivent être tracés et aller là où ils auront un impact. On est justement en train d'établir le dispositif pour que l'argent arrive bien et aille aux bons endroits. Une partie des financements ira au niveau national, une partie au niveau provincial, une partie pour des projets, pour les communautés, etc. La répartition va être politique, mais dans tous les cas, si ils ne vont pas là où il y a un impact, il n'y aura plus de financements internationaux puisque le système repose sur la performance. Pour l'instant, le pays demande 22 millions sans mesurer la performance, l'objectif est de créer les moyens habilitant, de s'entraîner avec les règles du jeu internationales, mais sans promettre des réductions d'émissions. Cela permettra aussi de définir les règles de fonctionnement national – local.

Plusieurs participants se sont interrogés sur la pertinence de rémunérer des efforts dont on est incapable de mesurer l'impact. Effectivement la quantification carbone a un caractère aléatoire, mais on dispose malgré tout de certaines règles de comptabilité internationale (GIEC) qui servent de référentiel accepté par tout le monde. Une fois fixées, les règles du jeu peuvent fonctionner. Par exemple : les Brésiliens ont vu que c'était compliqué, ils ont pris une valeur par défaut de 100 tC à l'ha (très conservatif). Ils savent que c'est imparfait, et ils comptent améliorer leurs techniques plus tard, mais au moins ils ont déjà pu débiter. Donc même si la RDC n'est pas parfaitement équipée pour des mesures précises des réductions d'émissions ou des augmentations d'absorptions, on peut trouver des mécanismes qui permettent de s'engager malgré tout dans le processus.

Dans le cadre des négociations sous la CCNUCC, on parle de rémunérer des réductions d'émissions, ou des augmentations d'absorption, c'est-à-dire que l'on rémunère des flux et non des stocks de carbone. Il est donc nécessaire de s'intéresser précisément à ces flux, et on ne peut pas juste se contenter de suivre l'évolution du couvert forestier. Mais dans tous les cas, il ne suffit pas d'être capable de mesurer ces flux, il faut surtout être capable d'obtenir de réelles réductions d'émissions.

*(ii) Le risque de conflits dans les zones de projets pilotes*

La REDD touche à des sujets potentiellement hautement conflictuels, notamment les questions foncières. Les projets pilotes seront mis en place dans des zones où il y a déjà des initiatives engagées au niveau communautaire, ce qui devrait notamment permettre de réduire ces risques de conflit. Malgré tout, il se peut que des problèmes apparaissent et il est donc prévu de mettre en place des instruments pour gérer ces risques (mécanisme de gestion des plaintes, mécanisme de remontée de l'information au niveau national, etc.).

*(iii) Le rôle des communautés locales dans le REDD*

Un participant a fait remarqué que les communautés locales émettaient une quantité infime de GES (et ponctuelle, hormis les prélèvements de bois de feu) en comparaison avec les villes, les secteurs industriels, etc. et que par ailleurs, ces émissions ont pour but la survie essentielle des

communautés, donc il faudra donner des moyens aux communautés locales pour les amener à revoir leur mode de vie. Les intervenants ont indiqué qu'une analyse approfondie des causes de déforestation allait être menée de manière participative d'ici la fin de l'année, et devrait permettre d'aboutir à un consensus. Au niveau de la RDC, il faut cependant mentionner que 85% des émissions de GES sont dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (ce qui n'est pas le cas à l'échelle internationale, où la déforestation et la dégradation représentent un peu moins de 20% des émissions). Les trois prochaines années (à travers notamment les projets pilotes) permettront d'avoir une idée plus précise sur comment créer des mécanismes d'incitation, de supervision et de contrôle pour l'engagement des communautés dans le mécanisme REDD.

**Présentation 4 : Mesurer les émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation** (M. André Kondjo)

La présentation est fournie en annexe 4.

M. Kondjo a présenté les grandes composantes du système MRV :

- une composante télédétection, pour suivre l'évolution des changements d'usage des sols ;
- une composante inventaires forestiers, pour estimer les stocks de carbones dans les différents usages des sols ;
- un système de gestion de l'information intégrant toute l'information ;
- la production d'un inventaire de GES.

Ce système impliquera particulièrement la DIAF et la DDD.

**Présentation 5 : Niveaux de référence d'émissions et niveaux de référence** (M. Bruno Guay)

La présentation est fournie en annexe 5.

M. Bruno Guay a présenté les enjeux politiques liés à la construction de niveaux de référence, et rappelé les principaux éléments du niveau de référence, à savoir les émissions chronologiques et l'évaluation des situations nationales (intégrant les données socio-économiques, les besoins de développement futurs, et les scénarios de référence construits sur la base des outils de modélisation).

Les points clés de la présentation étaient les suivants :

- Les niveaux de référence sont avant tout un outil d'aide à la décision, mais ils doivent respecter certains critères pour servir de base à l'octroi de crédit ;
- Niveaux de référence et stratégie REDD sont intimement liés.

**Présentation 6 : Plan IEC+ (M. Philemon Mukendi)**

La présentation est fournie en annexe 6.

M. Mukendi a présenté le contenu du plan Information, Education, Communication et des consultations. Il a insisté sur le fait que la mise en œuvre du RPP ne pourrait pas se faire sans un processus d'information et de consultation intensif.

*Les débats ont ensuite porté sur :*

*(i) les techniques de mesure du carbone*

La mesure des émissions liées à la déforestation en RDC va combiner à la fois des données issues de la télédétection, et des données terrain issues d'inventaire carbone (3000 placettes permanentes). L'usage de la télédétection est nécessaire car il ne serait pas possible de parcourir l'ensemble du territoire pour mesurer les surfaces de forêt, mais comme elle présente certaines limites techniques (notamment lorsqu'il y a des nuages), elle est couplée avec des mesures de terrain. L'inventaire forestier sera conduit en trois étapes : stratification, pré inventaire et inventaire. Au niveau de

l'inventaire forestier, on va mesurer un certain nombre de paramètres physiques (diamètre et hauteur des arbres pour la biomasse aérienne), qui en utilisant des équations allométriques, nous donnent une idée de la biomasse, que l'on ramène ensuite à une quantité de carbone.

*(ii) l'intégration des aspects sociaux, économiques, etc. dans le système MRV*

Le système de suivi ne doit pas se limiter aux impacts carbone, et doit intégrer les aspects de droits, de gouvernance, de développement, etc. Dans le RPP, un système de MRV des autres impacts de la REDD est prévu (il a 4 composantes : gouvernance, dimension économique, dimension socioculturelle, dimension environnementale), et il sera dissocié du processus d'inventaire de la DIAF.

La participation au REDD doit se faire sur la base d'un consentement libre préalable et informé. Dans cet objectif, le plan IEC vise un haut niveau d'information, et le partenariat avec la société civile est primordial pour que la confiance reste au cœur du processus.

*(iii) le processus de validation du RPP*

Le processus de consultation autour du RPP a été mené à travers des ateliers de consultation, des groupes de travail, etc. Il n'est pas possible de consulter l'ensemble de la population sur ce document, et l'on peut estimer aujourd'hui qu'un échantillon satisfaisant de la population a été consulté. Le seul regret concerne la participation des provinces, qui comme on l'a dit plus haut sera améliorée dans le cadre du plan IEC+.

Le RPP est un document procédural sur la façon dont on va préparer le pays pour entrer dans la REDD, il ne fixe pas la façon dont fonctionnera la REDD au niveau national. La mise en œuvre du RPP se fera de manière transparente et participative.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- distribution de la version 2 le vendredi 19 février
- prise en compte des derniers commentaires (à envoyer avant le 24 février)
- envoi de la version finale de RPP le vendredi 26 février
- approbation par les agences de l'UN-REDD et du FCPF (réunion du *policy board* du programme UNREDD du 17 au 19 mars, réunion du comité des participants du FCPF du 22 au 25 mars)
- si le document est approuvé par ces instances, déblocage des fonds en mai ou juin

## **ATELIER DE VALIDATION, VENDREDI 19 FEVRIER**

Après une introduction et le chant de l'hymne national, la cérémonie d'ouverture présidée par son Excellence M. Le Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme a débuté par un mot d'introduction de M. Le représentant du PNUD (voir annexe 7).

Son Excellence M. le Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme a ensuite prononcé son discours d'ouverture (voir annexe 8). Il a déclaré les travaux ouverts.

Les travaux ont débuté par une présentation du coordinateur national REDD, M. Kanu Mbizi, qui a présenté les points principaux contenus dans le RPP. Puis M. le Directeur Kasulu a réalisé une présentation sur le processus de validation à venir du RPP et sur les projets pilotes (critères de sélection, projets déjà sélectionnés). Ces deux présentations sont fournies en annexe 9 et 10.

Le débat, ouvert par le modérateur M. Philémon Mukendi, a porté sur les points suivants :

*(i) Projets pilotes*

Deux types de projets pilotes viendront alimenter la construction de la stratégie REDD nationale : les projets intégrés géographiquement et les projets sectoriels. Les premiers sont initiés et supervisés par la coordination nationale REDD, alors que les seconds sont des projets déjà existants couvrant un des axes de la stratégie REDD préliminaire. Pour l'instant, ce sont les projets intégrés que l'on veut lancer. En ce qui concerne les projets sectoriels, ils sont inventoriés, et l'idée est que l'information remonte des projets vers la coordination nationale. Les liens entre projets sectoriels et dynamique nationale doivent encore être définis, mais les échanges seront à double sens (par exemple, les développeurs de projets pourraient avoir à suivre certains indicateurs, et la coordination nationale pourrait appuyer les développeurs dans la recherche de financements, etc.).

Des préoccupations ont concerné le caractère participatif de l'élaboration des projets intégrés géographiquement. Sur ce point, les intervenants ont rappelé que la définition des critères de sélection de ces projets ont été définis lors de trois ateliers de consultation auxquels ont participé des développeurs de projets, des membres de la société civile, etc. Parmi les projets pilotes identifiés, plusieurs sont par ailleurs portés par la société civile (à Isangi et à Mambasa), et pour ceux où la société civile n'est pas l'initiateur, la participation de la société civile reste un pré-requis. Enfin, ces projets sont basés sur des dynamiques participatives locales existantes.

Huit projets pilotes intégrés géographiquement seront développés. L'objectif avec ces projets est de couvrir l'ensemble des écosystèmes forestiers, et pas nécessairement l'ensemble des 11 provinces.

En ce qui concerne le financement de ces projets pilotes, des financements devraient être obtenus au niveau du CBFF. Il n'y a pas de certitudes sur les financements, il faut déjà commencer par solliciter, mais on sait que les projets ont plus de chance d'être acceptés lorsqu'ils rentrent, comme c'est le cas ici, dans une stratégie REDD nationale.

*(ii) Résultats de l'étude des causes et de l'étude du potentiel REDD+ de la RDC*

En ce qui concerne l'étude des causes de déforestation et de dégradation, les résultats ne sont pas encore disponibles. Une analyse est en cours par l'UCL sur les facteurs explicatifs de la localisation de la déforestation. Des travaux de terrain sont également menés par le PNUE dans le cadre de l'évaluation environnementale post-conflit. Les résultats feront l'objet de validation lors d'ateliers provinciaux et nationaux. Les résultats seront disponibles à la fin de l'année.

Pour l'analyse du potentiel REDD+, le travail a permis de dégager la quantité de GES émise, de cibler son évolution, et d'identifier des mesures d'atténuation préliminaires et leur coût. C'est également cette étude qui a donné les 14 programmes.

*(iii) Répartition des financements REDD entre public/privé*

Une fois des réductions d'émissions obtenues, le système de suivi mis en place, les réductions d'émissions certifiées par un vérificateur indépendant, le fonds international versera un financement au fonds national. Ce fonds national sera indépendant. Dans ce fonds, il y aura des quotes part précises vers le trésor public, vers les provinces, etc. . L'étude sur la répartition des revenus devra permettre de décider du système qui sera choisi en RDC. A titre d'exemple, à Madagascar, il est prévu que 25% des revenus iront à l'Etat, 25% au porteur de projet, et 50% pour la base.

*(iv) Budget du RPP*

Les \$22 millions demandés correspondent au montant disponible pour la préparation. Pour la mise en œuvre en tant que telle, il y aura un paiement à la hauteur des préoccupations, mais ce sera en fonction des efforts que le pays fera pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Il faut faire le lien avec l'approche phasée qui est ressortie de Copenhague : pour l'instant on est dans la phase 1 où le pays définit sa stratégie REDD.

(v) *Implication de la base*

Le processus n'est pas encore déployé sur l'ensemble du territoire national. Le travail mené jusqu'à maintenant donne cependant un échantillon représentatif pour aller de l'avant. Pour l'instant, le budget n'était pas suffisant pour consulter toutes les provinces, tous les territoires. Mais dès que les moyens seront disponibles (après validation du RPP), il y aura un large processus d'implication et de consultation dans les provinces.

(vi) *Suivi du carbone*

Dans le cadre du REDD, on s'intéresse uniquement au carbone terrestre. Pour l'estimation du carbone, on travaille pour l'instant avec des facteurs par défaut. Le travail est en cours au niveau de la DIAF pour quantifier la biomasse aérienne, il y a eu des voyages d'études au Brésil, aux Etats-Unis, etc. Le « retard » est en train d'être rattrapé et devrait permettre d'avoir un système opérationnel fin 2012.

Le Directeur Vincent Kasulu a ensuite procédé à la clôture de l'atelier. Le RPP a été adopté par l'ensemble des participants. L'importance du soutien de la société civile à ce document a été rappelée. Si le document est approuvé fin mars, les activités pourront débuter en mai.